

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°42  
Séance du 06 mai 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le 06 mai** à 19 00, le conseil municipal de la commune de PIERRERUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier DERUPTY, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2024

**Présents :** Didier DERUPTY, Éric JEAN, Florian JEAN, Fabian JEAN-RIVIAL, Thomas LEBRETON, Fabienne MILLET, Michel PIGAGLIO, Mathieu RICHARD, Kévin ROLANDO.

**Absents excusés :** Agnès GUERRINI a donné procuration à Fabienne MILLET, Hervé DAUBET a donné procuration à Didier DERUPTY.

Quorum atteint

**Secrétaire de séance :** Michel PIGAGLIO soumis au vote : « **Pour** » à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ : Projet d'interconnexion d'adduction d'eau potable depuis les infrastructures de la Durance Luberon Verdon Agglomération - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'interconnexion d'adduction d'eau potable à partir des infrastructures de DLVAgglo.

Il rappelle la délibération du 21 juin 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et les communes de Pierrerue, Niozelles et Lurs pour la sécurisation en eau potable des communes.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 29 novembre 2023 désignant la coopérative (CLAIE) pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion d'adduction d'eau potable des communes de Niozelles et Pierrerue sur les infrastructures DLVA.

Les raisons du projet d'interconnexion sont les difficultés d'approvisionnement en eau potable consécutives à des baisses de productivité du puits implanté en bordure de la rivière Le Lauzon en période d'étiages marqués. Par ailleurs, les dernières analyses réalisées sur le captage de Pierrerue indiquent la présence de polluants pouvant à terme nécessiter une sécurisation qualitative de l'alimentation en eau potable.

Le bureau d'étude a estimé le coût des travaux pour un montant total de 823 232.10 € dont 366 689.38 € HT pour la commune de Pierrerue (honoraires copris), auxquels une marge pour imprévus est justifiée.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'opération de projet d'interconnexion d'adduction d'eau potable depuis les infrastructures de la DLVA,

- **D'ACCEPTER** le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HORS TAXES		RECETTES		%
Travaux	295 352.50 €	Agence de l'eau	183 344.00 €	50
Honoraires	23 507.83 €	État et/ou Conseil Départemental	110 006.00 €	30
Dépenses imprévues et/ou aléas prix	47 829.05 €	Autofinancement	73 339.38 €	20
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>366 689.38 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>366 689.38 €</b>	

- **DE SOLLICITER** un financement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de 183 344.00 €.

- **D'APPROUVER** la charte de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toutes démarches consécutives à ces décisions.

*Approuvé par 1 (une) voix contre, 8 (huit) voix pour et 2 (deux) abstentions.*

## **2/ Choix du maître d'œuvre pour la requalification d'une villa en équipement public municipal**

M le Maire rappelle l'étude de faisabilité réalisée et le scénario retenu lors de la séance du conseil municipal en date du 06/09/2023.

Par délibération du 29/11/2023, la commune a choisi une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de Paradigme Bleu.

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le choix du maître d'œuvre suivant la procédure d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée.

L'avis d'appel public a été lancé le 10/01/2024 auprès du BOAMP, HPI, [www.marchespublics.info](http://www.marchespublics.info) et TPBM. La date de remise des offres était le 22 février 2024

46 entreprises ont retiré le dossier, 7 entreprises ont remis une offre.

Les critères de sélection étaient :

Prix : 30 %

Valeurs techniques : 40 %

Délais 30 %

M le Maire présente le rapport d'analyse des offres et indique qu'après analyse des offres par l'AMO, le classement est le suivant :

N° pli	Nom mandataire	Prix 30 %	Méthodologie 40 %	Délais 30 %	Total 100 %	Classement
1	Giacomoni Architectures	25,64	22,00	20,00	67,64	5
2	Culoma Christophe	30,00	34,00	25,00	89,00	1
3	Boomerang Macadam	25,24	36,00	15,00	76,24	3
4	SAS Mirailles Lebrun	27,95	8,00	15,00	50,95	7
5	Christophe Flachaire	21,08	34,00	20,00	75,08	4
6	MM Architectes	24,97	20,00	15,00	59,97	6
7	Superstructure	24,44	30,00	30,00	84,44	2

Suite à ce classement et comme le précise le règlement de consultation, il a été décidé de ne pas engager une négociation avec les trois premiers candidats.

Ceci étant exposé M le Maire propose de :

- Retenir le cabinet CULOMA Christophe pour un montant de mission de base et supplémentaire pour la requalification d'une villa en équipement public municipal de 64 615 euros hors taxes.
- D'être autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

*Approuvé par 3 (trois) voix contre, 7 (sept) voix pour et 1 (une) abstention*

### **3/ Travaux de réfection sol amortissant aire de jeux**

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de réfection du sol amortissant de l'aire de jeux. Le sol amortissant existant présente des désordres sur toute la surface et nécessite d'être changé. Ce projet fait l'objet d'une aide de la communauté de communes dans le cadre du fonds de concours.

Il présente et propose de retenir la proposition de l'entreprise Proludic d'un montant de 15 039 euros hors taxes correspondant à la dépose du sol existant avec mise en décharge et mise en œuvre d'un sol polygomme correspondant à la hauteur de chute à traiter.

M le Maire propose d'être autorisé à signer la commande pour un montant de 15 039 euros hors taxes auprès de l'entreprise PROLUDIC.

*Approuvé à l'unanimité*

### **4/ Travaux d'aménagement de la jardinière au bâtiment dit « Le Four »**

M. le Maire fait état aux membres de l'assemblée du projet de réfection de la jardinière longeant le bâtiment dit « le Four ».

Il propose de faire déposer les éléments existants et d'en réaliser une autre en pierre. Pour ces travaux, l'entreprise ABC Patrimoine a établi un devis à 1 180 euros hors taxes.

M le Maire propose d'être autorisé à signer la commande pour un montant de 1 180 euros hors taxes auprès de l'entreprise ABC Patrimoine.

*Approuvé à l'unanimité*

*La séance est close à 20h10.*